



**PORT DE DIELETTE
COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 3 mai 2012
(10H30- 12 h 30)**

Le conseil portuaire du port de Diélette s'est réuni le 3 mai 2012 à la Communauté de Communes des Pieux, sous la présidence de **monsieur Beaufils**, vice-président du conseil général, représentant le président du conseil général.

Assistaient à la réunion :

*** membres du conseil portuaire**

- M. Beaufils, président
- MM. Fauchon, Cado, représentants du concessionnaire
- Mme Thomas-Routier, Mme Le Maux, M. Lefaix représentants du conseil municipal des communes sur lesquelles est situé le port
- M. Leteissier, représentant du personnel concerné par la gestion du port, sous l'autorité du conseil général de la Manche
- M. Guillard, représentant du personnel du concessionnaire
- MM. Jourdain, Cossé, Lagarde, Crestey, Delisle, Malvisi, Yvard, représentants des usagers du port au titre des activités de plaisance
- Mme Bihel, M. Gros, représentants des usagers du port au titre des activités de commerce

*** autres participants**

- M. Charpentier, direction des mobilités et de l'exploitation portuaire

*** excusés**

- M. Fesnien, représentant au titre des activités de commerce
- M. Rivet, représentant au titre des activités de la pêche

°
° °

M. Beaufils président du conseil portuaire, ouvre la séance, remercie les membres pour leur présence, et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres.

Après constatation que le quorum est atteint, **M. Beaufils** donne la parole à **M. Leteissier** pour l'exposé des points à l'ordre du jour de la réunion.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2011.

M. Beaufils demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Gros demande si les 624 passages de la compagnie Vedettes du Cotentin, sont soumis aux mêmes droits de port que les passages de la compagnie Manche Isles Express.

M. Leteissier indique que la compagnie Vedettes du Cotentin n'est pas assujettie aux droits de port du fait de son statut NUC. Le navire n'est pas considéré comme navire à passagers.

M. Guillard indique que des redevances "gare maritime" ont été perçues l'an dernier pour les passagers.

M. Gros remercie la communauté de communes des Pieux, ainsi que ses services et le Conseil général pour les travaux réalisés sur le ponton d'accueil qui permettent un accostage plus sécurisé.

M. Cossé demande des précisions sur la réunion qui devait réunir tous les exploitants des ports départementaux afin d'uniformiser les procédures de gestion des listes d'attente.

M. Charpentier confirme qu'une première réunion de travail s'est déroulée, au conseil général, avec l'ensemble des exploitants des ports de la Manche afin d'examiner et d'uniformiser les pratiques existantes. L'objectif est que les usagers de l'ensemble des ports départementaux bénéficient des mêmes dispositions. En ce qui concerne les listes d'attente elles peuvent être affichées en mentionnant le nom de la personne demandeuse ainsi que son rang.

Aucune autre remarque n'étant formulée le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Beaufils invite M. Charpentier à présenter le projet de dématérialisation pour la transmission des différents documents aux membres du conseil portuaire.

M. Charpentier explique que les envois postaux pour les différents conseils portuaires représentent une tâche importante (8 ports avec 2 conseils portuaires par an représentent environ 500 courriers). Les moyens informatiques ont progressé et de nombreux foyers en sont équipés. Aussi il est proposé que les envois des convocations et divers documents soient effectués par courriels avec un lien électronique permettant d'accéder à un site de téléchargement. Cette procédure simple améliorera la rapidité et la réactivité tout en contribuant à une réduction des coûts. Par ailleurs l'ensemble des comptes-rendus resteront accessibles en permanence.

Il précise que les membres ne disposant pas d'un ordinateur et d'une connexion à internet ou ne souhaitant pas communiquer leur adresse courriel continueront à recevoir les documents sous format papier. Il est prévu que cette nouvelle procédure soit utilisée pour le prochain conseil portuaire de la fin 2012.

II - Rapport d'activité

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2011 par secteur d'activité : pêche, plaisance et commerce. En l'absence de question il poursuit par la présentation du budget exécuté 2011.

III - Budget exécuté 2011

M. Cossé demande comment sont comptabilisées les locations du port à sec.

M. Guillard indique que les 10 locations actuelles sont intégrées au budget du port. Désormais les statistiques du port à sec feront l'objet de données séparées afin de présenter ses recettes générées.

M. Jourdain demande d'où provient la différence entre le budget primitif et le budget exécuté.

M. Guillard explique que des postes ont été reportés en 2012, notamment des opérations qui ont été décalées, mais les restes à réaliser et les reports figurent sur 2012.

IV – Budget primitif 2012

M. Leteissier présente le budget primitif 2012.

M. Jourdan demande à quoi correspondent les montants présentés. Il ne comprend pas pourquoi il doit voter un budget sur le fonctionnement alors que les membres de conseil portuaire ne participent pas au projet de budget.

M. Charpentier souligne que l'objet des conseils portuaires est de pouvoir présenter et échanger avec les membres sur les projets et les budgets correspondants.

M. Guillard indique que le budget prévisionnel permet de programmer des travaux ou l'achat de matériel.

M. Beaufils souhaite que lors du prochain conseil la présentation des travaux soit effectuée préalablement au budget. Il rappelle que le conseil portuaire est une instance de concertation et non de décision.

Aucune question n'étant formulée, **M. Beaufils** demande l'avis du conseil portuaire sur le budget primitif 2012 : il est approuvé avec 3 abstentions.

V - Point sur les travaux

M. Leteissier invite le concessionnaire à présenter les travaux :

M. Fauchon informe que le projet de gare maritime et bureau du port est actuellement en cours de définition du cahier des charges au regard des équipements actuels qui ne répondent plus aux besoins. Les enjeux de développement nécessaires au port portent sur des surfaces au sol estimées à 300 m² pour la gare maritime et 150 m² pour le bureau du port sur 2 niveaux. En ce qui concerne les espaces commerciaux un recensement auprès des commerçants est en cours (200 m² de possible).

M. Rousseau souhaite pour améliorer la réflexion et la concertation, être informé au préalable des dossiers, notamment sur ce projet de gare maritime.

M. Cossé souhaite la formation de groupes de travail afin de réfléchir sur les projets.

M. Yvard demande si le projet pourrait être présenté en détail

M. Fauchon précise qu'actuellement il s'agit de réunir les éléments complets de définition du projet avant qu'un bureau d'étude ne puisse travailler.

M. Yvard demande à être associé à ce projet.

M. Beaufils demande que le futur cahier des charges soit présenté aux membres du conseil portuaire avant de lancer les études détaillées.

M. Guillard poursuit en présentant les travaux réalisés et prévus en 2012.

- Réalisés en 2011 :

- Désensablement de la passe d'accès,
- Désensablement du bassin à flot.

- Envisagés ou réalisés en 2012 :

- Réparation quai commerce ;
- Dragage passe d'accès ;
- 1ère tranche réparation jetée ouest (réfection musoir) ;
- Mise en place d'une déchetterie portuaire.
- Elaboration du projet nouvelle gare maritime et bureau du port ;

VI - Point sur la réception et le traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires :

M. Leteissier présente une actualisation du plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Dielette, en prenant en compte la mise en place du « local déchets industriels dangereux », (DID).

Il est inséré à l'article 1.3- Définitions :

k) "Local Déchets Industriels Dangereux D.I.D.", local à l'accès réglementé, destiné uniquement à recevoir les déchets dangereux triés issus de l'entretien des navires stationnés sur la zone de carénage ou utilisant les infrastructures du port de Dielette.

4.1.1.3-Déchets dangereux

Les déchets dangereux sont déposés au local D.I.D. :

- les bidons d'huiles minérales ;
- papiers et chiffons souillés ;
- filtres à huile et carburants ;
- les pâteux organiques (peintures, colles, vernis, graisses, résines, mastic...);
- aérosols ;
- chiffons et pinceaux souillés ;
- batteries ;
- carburants mélangés périmés ;

- anodes ;
- produits chimiques divers (non classable dans les autres catégories) ;
- les piles qui sont déposées au bureau du port ou au local D.I.D.

4.1.2- Déchets d'exploitation liquides:

4.1.2.1- Huiles et combustibles liquides usagés :

- les huiles minérales usagées sont déposées au local D.I.D ;
- les résidus de solvants sont déposés au local D.I.D ;
- les jus de cale (eaux de fond de cale) sont récupérés par pompe aspirante au point propre.

UNE DECHETTERIE PORTUAIRE SÉLECTIVE

| à votre service |



LES PIEUX
RECOGNUS

UNE SOLUTION PRATIQUE
ET RESPECTUEUSE
DE L'ENVIRONNEMENT

Déchets collectés

					
					

Déchets refusés



On ne peut pas déposer :

- Les déchets dangereux
- Les déchets inflammables
- Les déchets explosifs
- Les déchets radioactifs
- Les déchets chimiques
- Les déchets biologiques
- Les déchets médicaux
- Les déchets pharmaceutiques
- Les déchets vétérinaires
- Les déchets alimentaires
- Les déchets ménagers
- Les déchets de construction
- Les déchets de démolition
- Les déchets de transport
- Les déchets de stockage
- Les déchets de traitement
- Les déchets de recyclage
- Les déchets de valorisation
- Les déchets de réutilisation
- Les déchets de réhabilitation
- Les déchets de réfection
- Les déchets de réparation
- Les déchets de maintenance
- Les déchets de nettoyage
- Les déchets de désinfection
- Les déchets de désinsectisation
- Les déchets de dératisation
- Les déchets de déparasitage
- Les déchets de désodorisation
- Les déchets de désinfection
- Les déchets de désinsectisation
- Les déchets de dératisation
- Les déchets de déparasitage
- Les déchets de désodorisation

RÈGLEMENT

- Seul le porteur des déchets peut effectuer des opérations de Port de Déchet.
- Les déchets doivent être déposés dans les bacs et contenants prévus à cet effet.
- Les contenants ne doivent pas être remplis plus de 3/4 et doivent être fermés à l'aide des bouchons ou des couvercles prévus à cet effet.
- Toute manipulation de déchets doit être effectuée dans un local et uniquement par le porteur.
- Toute manipulation de déchets doit être effectuée dans un local et uniquement par le porteur.
- Toute manipulation de déchets doit être effectuée dans un local et uniquement par le porteur.

Coopérative d'activités de  **V3C**
VALOIS 35

■ **Maître d'ouvrage :**
La Communauté de Communes des Pieux

■ **Projet réalisé en 2011 et cofinancé par :**

- Le Conseil Général de la Manche
- Le Conseil Régional de Basse-Normandie
- L'Agence de l'Eau Saine-Maritime
- La Communauté de Communes des Pieux



**Pour vos déchets,
les bons gestes**

M. Cossé demande comment sont pris en compte les feux et fusées à main.

M. Guillard répond que les ports n'ont pas vocation à récupérer les fusées, les fournisseurs pouvant reprendre les anciennes.

M. Beaufils demande l'avis du conseil portuaire sur la modification du plan de réception des déchets. Il est adopté à l'unanimité.

M. Leteissier poursuit en présentant la réception et traitement des déchets à l'aide de données communiquées par le concessionnaire (période du 1 janvier au 31 décembre 2011).

DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES			
		2011	COÛT
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	34 tonnes	Collecte transport et traitement 204 € TTC/t.
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	verres ordinaires	15 tonnes	Collecte transport et traitement 40 € T.T.C/t.
Fûts et emballages	cartons d'emballage	8 tonnes	Emballages 606 € T.T.C/t.
	emballages plastiques		
	cagettes en polystyrène		
	papiers d'emballage		
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	2 m ³	Déchetterie CC des Pieux
	chaînes		
	câbles		
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	0.2 tonnes	
	filets de pêche		
	bacs « halle à marée »		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	6m3	
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	3 m3	/
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux		
	filtres à huile		
	filtres à gasoil/essence		
	pinceaux		
	bois de coque de navire		
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides	7 m3	1746,95 € H.T
	contenants de peinture		
	contenants de produits nettoyants		
	contenants de produits dégraissants		
	contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	piles usagées	25 kg	/
	batteries	12 unités	/
DECHETS D'EXPLOITATION LIQUIDES			
Huiles et combustibles liquides usagés	Huiles de vidange	800 litres	/
	Jus de cale		/
Eaux vannes	Eaux noires		/
	Eaux grises		/

L'année 2011 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

En l'absence d'autres questions, M. Beaufils remercie les membres du conseil portuaire pour leur participation et lève la séance.

Saint-Lô, le 12 OCT. 2012

Le président du conseil portuaire,



ERICK BEAUFILS

**PORT DE DIELETTE
COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
Du 13 novembre 2012
(10 h30 – 12 h 00)**

Le conseil portuaire du port de Diélette s'est réuni le 13 novembre 2012 à la communauté de communes des Pieux, sous la présidence de monsieur Beaufiles, vice-président du conseil général, représentant le président du conseil général.

Assistaient à la réunion :

*** membres du conseil portuaire**

- M. Beaufiles, Président,
- M. Cado, représentant du concessionnaire,
- Mmes Thomas-Routier, Le Maux, représentantes du conseil municipal des communes sur lesquelles est situé le port,
- M. Leteissier, représentant du personnel concerné par la gestion du port, sous l'autorité du conseil général de la Manche,
- M. Guillard, représentant du personnel du concessionnaire,
- MM Jourdain, Lagarde, Delisle, Hourseau, Malvisi, Yvard, représentants des usagers du port au titre des activités de plaisance,
- Mme Bihel, M. Cousseins, représentants des usagers du port au titre des activités de commerce.

*** autres participants**

- M. Rousseau, conseiller général,
- M. Charpentier, service de l'exploitation portuaire,
- M. Berthillier.

*** excusés**

- M. Fauchon, représentant du concessionnaire,
- M. Peyronnel, représentant au titre des activités de plaisance,
- M. Gros, représentant au titre des activités de commerce.

* *

*

M. Beaufiles, président du conseil portuaire ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres.

Constatant que le quorum est atteint, **M. Beaufiles** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion.

I - Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil portuaire :

M. Beaufiles demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 3 mai 2012.

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. Beaufiles donne la parole à **M. Leteissier** afin d'exposer les points à l'ordre du jour de la réunion.

M. Leteissier indique que l'ordre du jour a été modifié conformément à ce qui avait été demandé lors du dernier conseil portuaire à savoir : la présentation des travaux avant le budget 2012. **M. Leteissier** poursuit en présentant le rapport d'activité partiel pour l'année 2012.

II – Rapport partiel d'activité 2012 :

Port de pêche : 7 navires professionnels sont recensés.

Port de commerce : 16 859 passages enregistrés par la compagnie Manche Isles Express et 558 tonnes de marchandises ont transité par le port depuis le 01 janvier 2012.

Port de plaisance : 370 bateaux à l'année, 1 024 bateaux visiteurs, 7 757 nuitées visiteurs.

En l'absence d'observations il invite le concessionnaire à présenter les travaux réalisés en 2012 et envisagés pour 2013.

M. Guillard informe qu'en 2012 le ponton passager a été modifié.

Pour l'année 2013 sont prévus :

- le dragage qui est un problème récurrent pour le port de Dielette,
- l'installation d'un point de pesée,
- l'élaboration du projet aménagement de la gare maritime.

M. Berthillier, invité en qualité d'expert, présente les besoins recensés pour l'aménagement d'une nouvelle gare maritime, de manière à choisir un maître d'œuvre. Le calendrier prévisionnel est le suivant : début 2013, élaboration du projet, octobre 2013 choix des entreprises, mars 2014, mise en service de la gare maritime et du bureau du port.

MM. Crestey et Yvard souhaitent être associés aux réunions prévues concernant ce projet.

M. Beaufiles souligne que le plan de financement n'a pas encore été acté concernant ce projet. Il demande s'il y a d'autres questions.

En l'absence de questions le point suivant est abordé :

III – Tarifs portuaires 2013 :

M. Leteissier présente les tarifs 2013, il est prévu une augmentation de + 2,35 % des redevances en ce qui concerne les droits de port, ainsi que les redevances d'outillages pour le commerce, la pêche et la plaisance.

Une correction est apportée aux "Tarifs outillage, Annexe II – Forfait hivernage partiel", la période initialement prévue du 1^{er} octobre au 31 mai a été modifiée par "du 1^{er} octobre au 31 avril" mais il faut lire pour l'année 2013 : "du 1^{er} octobre au 30 avril".

M. Yvard regrette que l'optimisation des places sur les pontons ne soit pas effective.

M. Malvisi rappelle qu'il existe des espaces importants entre les unités qui pourraient être rapprochées.

M. Guillard précise qu'il est difficile de déplacer les catways. Les places sont optimisées au maximum.

M. Guillard informe de l'augmentation de la fréquentation du port à sec (4 unités en 2011 à 20 en 2012).

M. Beaufiles demande l'avis du conseil portuaire sur les tarifs 2013.

Ils sont approuvés moins 3 abstentions et 2 voix contres.

IV – Budget prévisionnel 2013 :

M. Leteissier présente le projet de budget prévisionnel 2013.

En l'absence d'observations, **M. Beaufiles** demande l'avis sur ce projet.

Il est approuvé moins 5 abstentions.

V – Questions diverses:

M. Lagarde souligne l'état de la digue et de son musoir ainsi que de la totale corrosion du garde corps ce qui présente un danger pour les usagers.

M. Crestey souligne l'importante fissure qui fragilise la tenue du phare.

M. Guillard précise que les travaux de réparation sont pris en considération. L'appel d'offre va être lancé et les travaux seront effectués en 3 tranches : musoir, arrondi du musoir, puis le cordon d'enrochements. Un nouveau garde-corps est stocké et va être posé très rapidement.

Mme Thomas Routier s'interroge sur la pertinence de conforter les ouvrages existants, plutôt que de privilégier de nouvelles installations comme la gare maritime.

M. Cado indique que ces deux projets sont dissociés.

M. Beauvils demande à **M. Leteissier** de prendre les mesures de police dès à présent afin d'interdire l'accès au musoir.

M. Charpentier fait un point sur la mise en ligne des différents documents relatifs aux convocations des membres du conseil portuaire.

M. Yvard souligne le nombre important de documents à imprimer.

M. Charpentier indique que seuls les éléments nécessitant un commentaire peuvent être imprimés. Pour améliorer les informations les présentations power-point seront également mises en ligne pour les membres.

M. Beauvils en l'absence d'observations, remercie les membres présents et lève la séance.

Saint-Lô, le 31 JAN. 2013
Le président du conseil portuaire,


Erick Beauvils.